Hans & associés Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION
LE RESEAU 1000 CAFES

102 C rue Amelot

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Hans & associés Audit
2 Square du Château - BP 80044 - 67301 Schiltigheim Cedex
Tél. +33 3 88 81 21 12 - Fax +33 3 90 20 89 62 - Email : info@hans-audit.fr
SAS au capital 148 800€ - RCS Strasbourg
SIRET 342 659 257 00048 - TVA FR 10 342 659 257
www.hans-associes.fr
Bollwiller · Colmar · Dannemarie · Eckbolsheim · Entzheim · Froeningen · Guebwiller · Haguenau · Sélestat
Saint-Louis · Kientzheim · Molsheim · Mulhouse · Obernai · Sarre-Union · Sausheim · Schiltigheim · Strasbourg
Belfort · Besançon · Exincourt · Mathay
Montbéliard · Offemont · Vesoul · Ornans
Angerville · Dourdan · Etampes · Orléans · Paris
Pithiviers · Rambouillet · Saint-Arnoult-en-Yvelines

ASSOCIATION
LE RESEAU 1000 CAFES

102 C rue Amelot

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RESEAU 1000 CAFES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables» de l'annexe des comptes annuels concernant l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entrainant des changements de comptabilisation et de présentation.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AU COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président Administrateur Unique.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Schiltigheim, le 10 juillet 2026

HANS & ASSOCIES AUDIT

V. I

Vincent ROECK
Commissaire aux Comptes

ANNEXE :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien
75011 Paris

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	9 225	7 425	1 800	5 541	3 741-	67.52-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 162	6 045	1 117	4 363	3 246-	74.39-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	16 387	13 470	2 917	9 904	6 987-	70.55-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 961		63 961	33 229	30 732	92.48
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	38 310		38 310	76 023	37 713-	49.61-
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	223 219		223 219	239 246	16 027-	6.70-
	Total III	325 490		325 490	348 498	23 008-	6.60-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	341 878	13 470	328 408	358 403	29 995-	8.37-

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien
75011 Paris

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	197 909-	5 744-	192 165-	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	149 157-	192 165-	43 008	22.38
	Situation nette (sous total)	347 066-	197 909-	149 157-	75.37-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	347 066-	197 909-	149 157-	75.37-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 992		5 992	
	Provisions pour charges				
	Total IV	5 992		5 992	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 921	24 211	4 710	19.45
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	33 769	77 008	43 239-	56.15-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	606 792	455 093	151 699	33.33
	Produits constatés d'avance				
	Total V	669 482	556 312	113 170	20.34
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 408	358 403	29 995-	8.37-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	664 486	51 667		
	(2) Dont emprunts participatifs				

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien
75011 Paris

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	66 409	59 477	6 932	11.65
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	143 000	164 167	21 167-	12.89-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	6 000		6 000	
Dons manuels	182 412		182 412	
Mécénats	25 000		25 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	50 000	65 000	15 000-	23.08-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		255	255-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7	9	2-	18.08-
Total I	472 828	288 908	183 920	63.66
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	84 816	78 478	6 338	8.08
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 128	14 783	3 655-	24.72-
Salaires et traitements	369 751	423 010	53 259-	12.59-
Cotisations sociales	141 044	175 638	34 594-	19.70-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 987	6 483	504	7.78
Dotations aux provisions	5 992		5 992	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 267	3	2 264	NS
Total II	621 984	698 395	76 410-	10.94-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	149 157-	409 487-	260 330	63.57

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien
75011 Paris

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	149 157-	409 487-	260 330	63.57
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		217 322	217 322-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		217 322	217 322-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	472 828	506 229	33 402-	6.60-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	621 984	698 395	76 410-	10.94-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	149 157-	192 165-	43 008	22.38

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien

102C rue Amelot

75011 Paris



ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ALLIANCE GESTION
379 C Avenue Du President
Wilson -
93210 LA PLAINE ST DENIS
01 58 30 55 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 328 407.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 472 827.54 Euros et dégageant un déficit de 149 156.77- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La structure Le Réseau 1000 cafés a été créée en décembre 2022.
Cette structure a pour but la mise en ouvre des activités de tête de réseau de 1000 cafés, qui contribuent à développer la vie locale, l'accès à des services proximité, la création de lien social mais aussi la participation citoyenne.

En 2025, pour la sixième année consécutive, l'Agence National pour la Cohésion des Territoires a soutenu les actions de notre réseau pour ses actions en faveur de l'aménagement des territoires ruraux et contre les fractures territoriales. Son soutien a permis l'accompagnement de nouvelles communes rurales au sein du réseau, l'animation des communautés de porteurs de projets, ainsi que l'organisation d'animations socioculturelles dans les communes associées à la tête de réseau 1000 cafés.
Au cours de l'exercice, l'Association a fait appel à la générosité du public.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Permanence des méthodes

a) Changements de méthodes comptables et de présentation empêchant la comparaison :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.
Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :
- Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés en résultat exceptionnel :
o Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;
o Les écritures d'origine purement fiscale, telles que prévues par les règlements de l'ANC ;
o Les corrections d'erreurs lorsque leur traitement n'est pas imputé sur les capitaux propres.

- Suppression de la technique du transfert de charges.
- Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :

Bilan :
o Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé et sont désormais présentés dans une rubrique à part entière.
o Les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.

Compte de résultat :
o Les cessions d'actifs incorporels et corporels antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat d'exploitation sur la ligne " Produits des cessions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et Corporelles cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les cessions d'actifs financiers antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat financier sur la ligne " Produits des cessions d'Immobilisations Financières " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs

Comptables des Immobilisations Financières cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les amortissements des actifs mis au rebut antérieurement constatés en résultat exceptionnel sont désormais présentés sur la ligne " dotations aux amortissements " du résultat d'exploitation.
o Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne " Reprises sur Provisions (et amortissements) " du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne des autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste " Salaires & Traitements " pour la part des avantages en nature).
o Les quotes parts de subventions virées au compte de résultat qui impactaient les autres produits d'exploitation (et le cas échéant les produits exceptionnels pour les immobilisations sorties) sont désormais présentées au sein des Produits de Tiers Financeurs - Subventions d'exploitation.

Les changements réalisés dans la présentation des comptes annuels se sont limités à ceux prévus dans le règlement ANC 2022-06.

b) Changement d'estimation comptable :
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. "

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hens & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Informations générales complémentaires

Dons :
Les dons manuels sont portés en produits d'exploitation. Au titre de l'exercice 2025, a été perçu 207 412€ de don.

Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public :
Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public a été établi conformément au règlement CRC 2008-06. Celui-ci présente les ressources issues de la générosité du public et les emplois qu'elles ont permis de financer.

Informations générales
Une campagne d'appel à la générosité du public a été réalisée en 2025 via l'arrondi en caisse au sein d'enseignes partenaires, conduisant Le Réseau 1000 cafés à présenter un CER au 31 décembre 2025.
L'ensemble des fonds collectés a été consommé à la clôture ; aucun fonds dédié n'a donc été constaté à ce titre, et l'association n'effectue donc aucun report en 2026.

Origine des ressources
Les ressources du Réseau 1000 cafés se composent principalement de dons du grand public, du mécénat, de subventions publiques et de contributions financières d'organismes privés.

Affectation des emplois selon leur destination
Les dépenses engagées par l'association sont affectées de la manière suivante :

- Affectation des emplois aux missions sociales : l'ensemble des charges engagées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

directement pour la réalisation des actions et projets ont été portées dans les missions sociales. Notamment y sont indiquées les rémunérations des personnels directement en charge de la réalisation des actions et les frais de mission ayant permis la réalisation de ces missions.

- Affectation des emplois aux frais de recherche de fonds : sont concernés tous les coûts directs occasionnés pour la collecte et la communication ; notamment les temps des personnels affectés à la sollicitation des dons ou effectuant des recherches de fonds publics ou privés.

- Affectation des emplois aux frais de fonctionnement : ils correspondent aux dépenses qui n'ont pu être qualifiées de missions sociales ou de frais de recherche de fonds.

Affectation de la générosité publique aux emplois

Les ressources collectées auprès du public font partie intégrante des projets menés par l'association Le Réseau 1000 cafés. Ce sont des co-financements. Ces ressources sont affectées proportionnellement aux dépenses, en premier lieu, sur les missions sociales, puis, sur la recherche de fonds et, enfin, sur les frais de fonctionnement de la structure.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 225		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 162		
TOTAL	7 162		
TOTAL GENERAL	16 387		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 225	9 225.34
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 162	7 162.00
TOTAL			7 162	7 162.00
TOTAL GENERAL			16 387	16 387.34

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 684	3 741		7 425
Matériel de bureau et informatique	2 799	3 246		6 045
TOTAL	2 799	3 245.72		6 045
TOTAL GENERAL	6 483	6 987.07		13 470

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 741.35				
Matériel de bureau informatique	3 245.72				
TOTAL	3 245.72				
TOTAL GENERAL	6 987.07				

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Le Réseau 1000 cafés - ex-Territoires de Lien
75011 Paris

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Report à nouveau	5 744-	192 165-						197 909-
Excédent ou déficit de l'exercice	192 165-	192 165		149 157-				149 157-
TOTAL	197 909-			149 157-				347 066-

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67306 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
litiges		5 991.80			5 991.80
TOTAL		5 991.80			5 991.80
TOTAL GENERAL		5 991.80			5 991.80
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 991.80			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	63 961	63 961	
Personnel et comptes rattachés	2 643	2 643	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 904	2 904	
Divers état et autres collectivités publiques	25 667	25 667	
Débiteurs divers	7 087	7 087	
TOTAL	102 271	102 271	

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Heins & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 921	28 921		
Personnel et comptes rattachés	15 528	15 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 184	17 184		
Autres impôts taxes et assimilés	1 057	1 057		
Autres dettes	606 792	606 792		
TOTAL	669 482	669 482		

Fonds commercial

Néant

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	8 917	41.67
Licences	307	100.00

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	682
Autres créances	25 908
Total	26 590

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à Etablir	682
Produits à Recevoir	25 667
Avoir à Obtenir	241
Total	26 590

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 154
Dettes fiscales et sociales	22 265
Total	33 419

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Hans & Associés
Audit
2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	11 154
Provisions congés payés et charges	22 265
Total	33 419

Charges et produits constatés d'avance

Néant



Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Etat	120 000
Organismes Privés	263 412
Autres	23 000
Total	406 412

Néant

Rémunération des dirigeants

Volontariat associatif

Dans le cadre de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations ainsi que les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 €.

Le Président de l'association est bénévole et n'a pas perçu à ce titre, ni rémunération, ni avantage en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	8
Employés	3
Total	11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant



Crédit bail

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

Engagements de retraite:
La part des engagements de retraite non comptabilisée à la clôture s'élève à 11 616 €.

Les modalités de calculs de l'évaluation actuarielle ont été les suivantes:

-Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.90%,
-Coefficient de calcul de l'indemnité en application de la Convention Collective applicable à l'Association,
-L'âge de départ à la retraite est fixé à 67 ans,
-Application d'une probabilité de présence jusqu'à la retraite (rotation),
-Taux de charges sociales et fiscales retenu à 50%
Il est tenu compte du salaire du mois de décembre en appliquant à celui-ci le nombre d'années acquis au 31 décembre divisé par le nombre d'années restant à courir avant l'âge du départ à la retraite.

Néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits et charges exceptionnels

Néant

